

LES FONDS EUROPÉENS

GÉRÉS PAR
LA RÉGION DES

PAYS DE LA LOIRE

—
Juin 2021
—

Des chiffres et des projets

État d'avancement du programme FEADER
2014 - 2020 au 31/12/2020



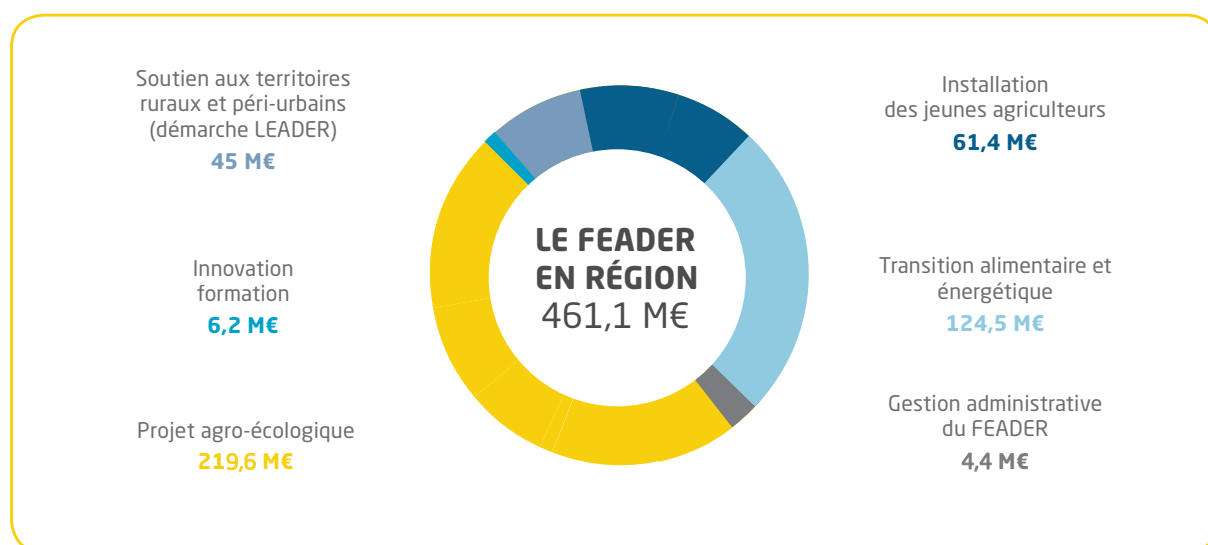
www.europe.paysdelaloire.fr

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL RÉGIONAL FEADER 2014/2020

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Région des Pays de la Loire est responsable de la déclinaison des politiques européennes sur son territoire.

Elle assure notamment la mise en œuvre du **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** qui vise à soutenir des projets compétitifs, innovants et respectueux de l'environnement en faveur de l'agriculture et des secteurs agroalimentaires et forêt-bois. Le FEADER a également pour objectif le développement des territoires ruraux et péri-urbains (démarche Leader).

Les priorités d'intervention et les conditions de mise en œuvre du FEADER en Pays de la Loire sont présentées dans un document de référence pour la période 2014-2020 : le **Programme de développement rural régional (PDRR)**, adopté par la Commission européenne le 28 août 2015.



LES ÉTAPES DE LA VIE DU PROGRAMME RÉGIONAL FEADER EN 2020



06/04/2020

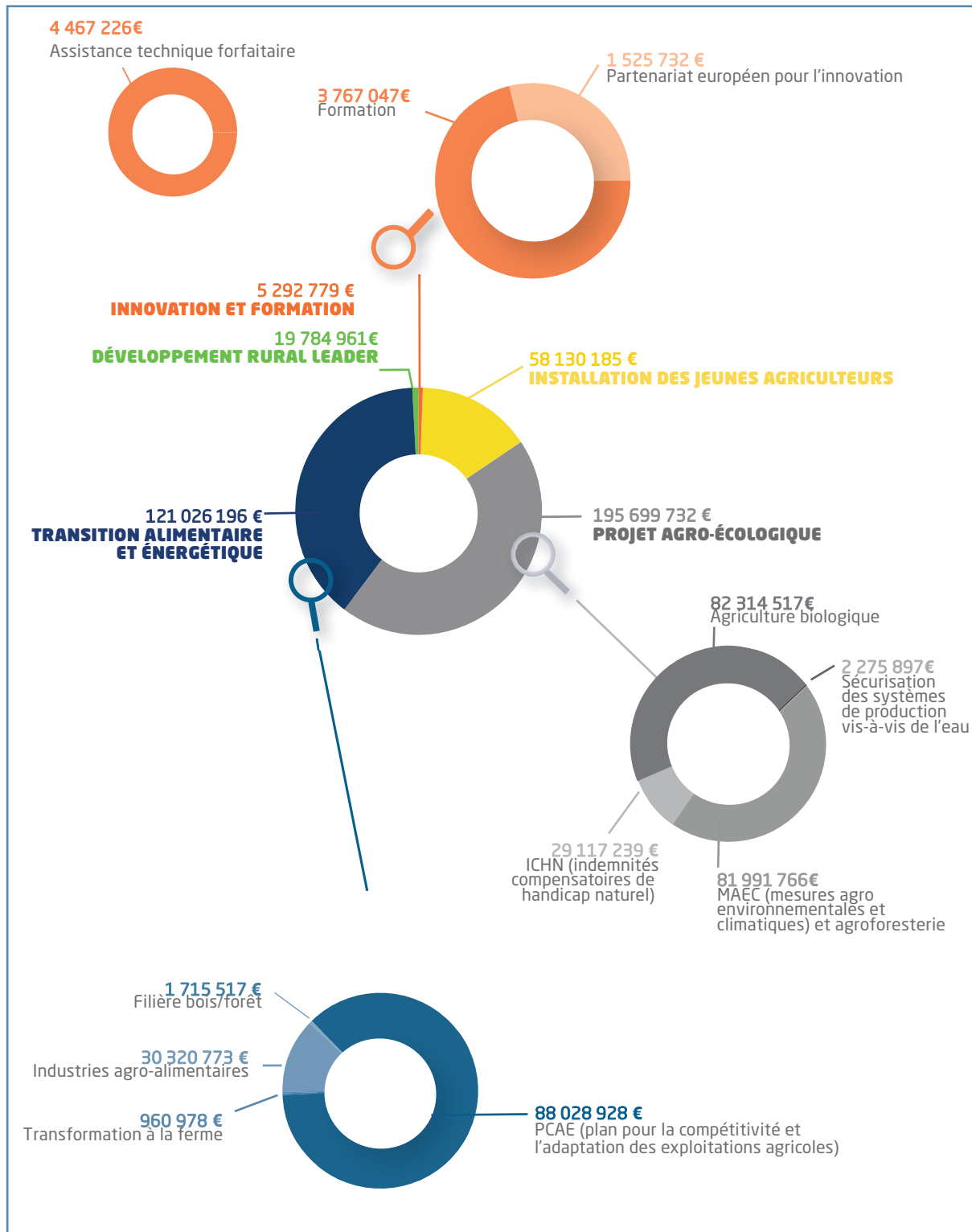
Adoption de la V8 du programme par la Commission européenne avec la modification de la maquette financière et des contenus de certains types d'opérations.*

* Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme, mise en place de l'assistance technique forfaitaire.

L'AVANCEMENT DU PROGRAMME RÉGIONAL FEADER AU 31/12/2020

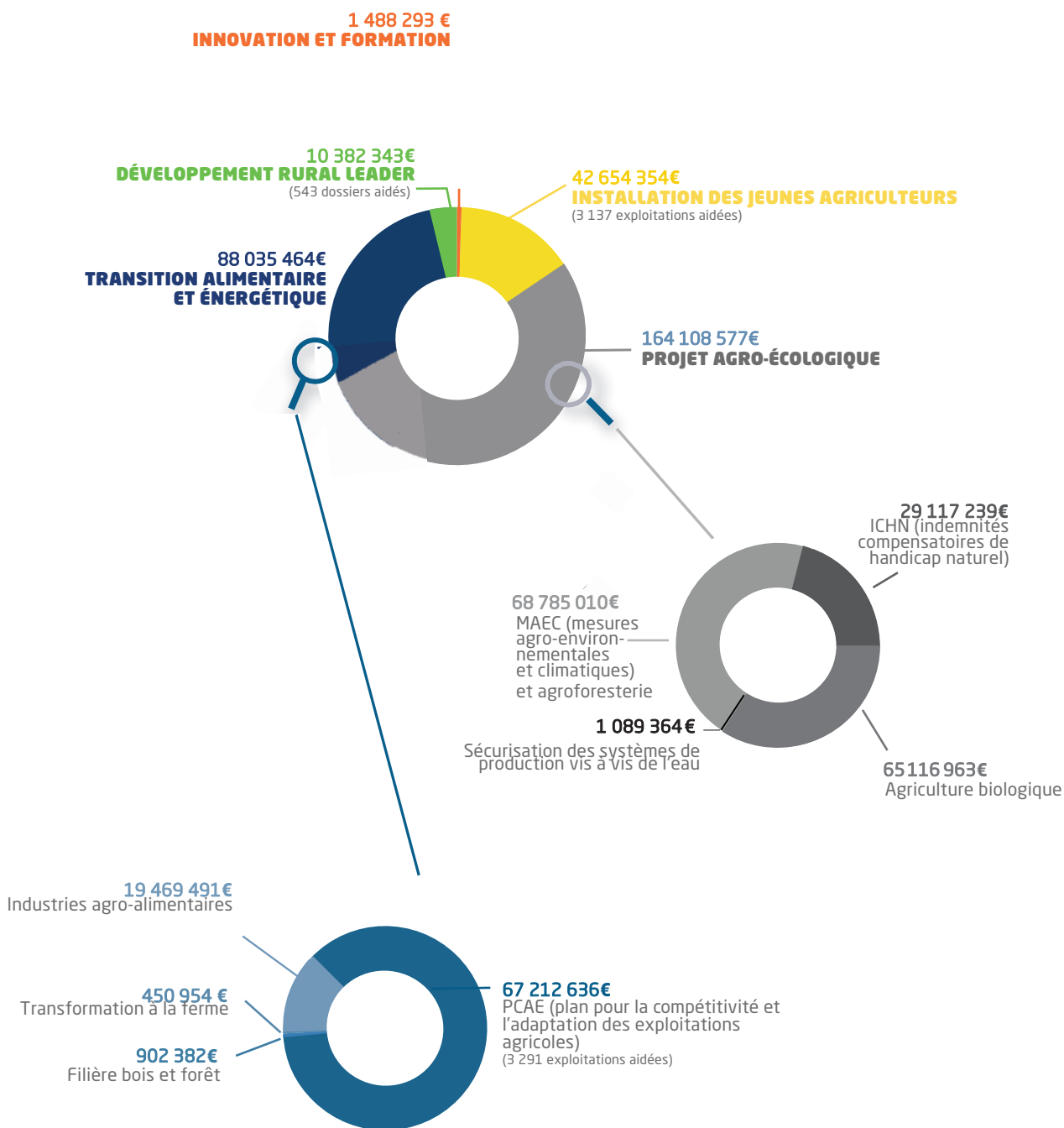
Dépenses publiques engagées

Au 31/12/2020, 620,7M€ de dépenses publiques totales ont été engagées dont 404,4M€ de FEADER.
(le graphique ci-après ne fait état que des montants FEADER).



Dépenses publiques payées

Au 31/12/2020 498,3 M€ de dépenses publiques totales ont été payées dont 306,7M€ de FEADER (le graphique ci-après ne fait état que des montants FEADER).



EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS



CREATION D'UNE FROMAGERIE DANS UNE FERME LAITIERE BIOLOGIQUE DE JEUNES AGRICULTRICES

- PORTEUR :** GAEC des Chèvres du Cougou
- MONTANT :** 11 437,59€ (dont 6 061,92€ de FEADER)
- LIEU :** Guenrouet (44)

Le GAEC des Chèvres du Cougou est une ferme laitière biologique qui produit et transforme 35 000 litres de lait par an avec 75 chèvres.

Cette ferme est tenue par deux jeunes agricultrices. Dans le cadre de ce GAEC, une fromagerie de 70m² pour la transformation du lait de chèvres en fromage a été subventionnée par du FEADER.

La fromagerie comprend une salle de fabrication, une cave d'affinage, une chambre froide, une laverie et une salle d'emballage-conditionnement ainsi que tout le matériel nécessaire à la fabrication du fromage.

La production des fromages à pâtes molles, tomes, lactiques, fromage blanc et faisselles est vendue sur les marchés locaux, dans un magasin paysan, des épiceries et directement à la ferme.

PROJET DE CREATION D'UN POLE POUR L'ACCUEIL D'UNE MICRO CRECHE ET LOCAUX PERISCOLAIRES

- PORTEUR :** Commune de Bourgneuf-la-Forêt
- MONTANT :** 570 793€ (dont 35 000€ de FEADER/LEADER)
- LIEU :** Bourgneuf-la-Forêt (53)

La commune mayennaise de Bourgneuf-la-Forêt a engagé un travail de rénovation de l'ancienne mairie et d'extension de ses locaux pour aménager une nouvelle structure d'accueil.

Le projet POLE ENFANCE comprend deux espaces qui ont pu être construits grâce notamment au FEADER :

- . un espace d'accueil périscolaire destiné aux enfants, scolarisés sur la commune et âgés de 3 à 11 ans, en période scolaire, transformé en accueil de loisirs pendant la période de vacances


- . un espace micro-crèche destiné à accueillir les enfants âgés de 2 mois à 4 ans tout au long de l'année.

Des espaces extérieurs ont aussi pu être aménagés.



RESTAURATION DE MARAIS A POISSONS

 **PORTEUR** : M. Jean-Pierre RICHARD

 **MONTANT** : 36 548 € (dont 9 945€ de FEADER/LEADER)

 **LIEU** : Talmont-Saint-Hilaire (85)

Le projet se situe dans le site Natura 2000 des marais de Talmont et zones littorales entre les Sables d'Olonne et Jard-sur-Mer.

Ce site Natura 2000 est caractérisé par la présence de marais retro-littoraux façonnés par l'Homme et datant pour certain du Moyen Age. Malgré le caractère anthropique de ce milieu, celui-ci renferme une biodiversité riche et unique avec de nombreuses espèces et habitats rare à l'échelle européenne. Ils représentent pour ces espèces un lieu de quiétude favorable à leur reproduction.

L'objectif principal de ce projet est de restaurer un habitat « lagune », habitat d'intérêt communautaire, par un curage mécanique permettant de rajeunir le milieu et de limiter l'envasement.

Le désenvasement des marais permet aussi de diminuer le taux de matière organique présent dans ces marais et de favoriser par conséquent le taux d'oxygène dans l'eau essentielle à la bonne conservation de ces milieux et des espèces associées.

Les travaux de restauration ont eu lieu en 2020 durant 1 mois et ont permis la restauration de 3,5ha d'habitat lagune.

Chaque année Natura 2000 entretient et restaure ces marais afin de protéger et conserver ces habitats naturels riches et fragiles.



SENSIBILISATION DES ENFANTS A LA REDUCTION DES DECHETS EN RESTAURANTS SCOLAIRES

 **PORTEUR** : Pays du Mans

 **MONTANT** : 88 753€ (dont 7 001€ de FEADER/LEADER)

 **LIEU** : Tout le GAL du Pays du Mans (72)

Dans le cadre de sa labellisation Territoire Zéro Gaspillage-Zéro Déchet et de la mise en oeuvre de son Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC), le Pays du Mans a souhaité accompagner les restaurants scolaires dans la réduction de leurs déchets.

Ce projet s'inclue également parfaitement dans la démarche Charte Qualité Proximité menée sur le territoire dans le but de développer les approvisionnements en produits locaux au sein de la Restauration Hors Domicile et les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

5 thématiques d'animation étaient à choisir parmi 7 par les communes : décomposeurs, matière organique, lombrics, composteur, gaspillage alimentaire (gestion à la maison, au restaurant et qui est concerné).

Cela a permis de mettre en place 5 animations de 30 minutes pour 10 restaurants scolaire, sur le temps méridien.



Reboisement d'une parcelle en vue de la production de bois d'oeuvre

-  **PORTEUR :** GF DE LA GAUBRETIERE
-  **MONTANT :** 24 400 € (dont 9 150 € de FEADER)
-  **LIEU :** Saint Paul du Bois (49)

Le groupement forestier de la Gaubretière est propriétaire du bois du même nom sur la commune de Saint Paul du Bois dans la Maine et Loire.

Le plan simple de gestion prévoit le reboisement d'une parcelle de 8 ha de taillis pauvre d'une valeur voisine de 1500 €/ha dont le principal débouché est la production de bois énergie.




Le projet a pour objet de remettre en production ces parcelles avec une essence adaptée aux évolutions climatiques et apte à produire du bois d'oeuvre pour capter durablement du carbone.

Le diagnostic préalable au reboisement réalisé par un professionnel ayant décrit un sol à faible réserve en eau avec une tendance hydromorphe, l'essence principale sera le pin maritime qui est un arbre relativement frugal. Le peuplement feuillu sera conservé sur 10 % de la surface, il s'agit de 2 îlots comportant quelques réserves de chêne.

Le première éclaircie de reboisement est prévue dans environ 15 ans et la récolte finale en bois d'oeuvre dans environ 50 ans.

GF de la Gaubretière a par ailleurs déposé une nouvelle demande d'aide au diagnostic préalable au renouvellement dans la perspective de réaliser un nouveau projet de reboisement.

Aide à l'installation d'un maraîcher en agriculture biologique sur la commune de Fillé-sur-Sarthe

-  **PORTEUR :** Commune de Fillé-sur-Sarthe et M. Théophile BRIFFAUT (2 dossiers)
-  **MONTANTS :** 18 240€ (dont 14 592€ par le FEADER) et 13 474€ (dont 10 779.20€ par le FEADER)
-  **LIEU :** Fillé-sur-Sarthe (72)

La commune de Fillé-sur-Sarthe a lancé une étude, de 2017 à 2020, menée par le Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Sarthe (GAB72), Terres de Lien et la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP), en vue d'installer un maraîcher en agriculture biologique sur son territoire pour l'approvisionnement du restaurant scolaire. Par la suite, deux serres ont été financées à l'initiative de la commune pour cet exploitant en agriculture biologique, installé en 2020.

Aujourd'hui, l'exploitant a bien développé son activité maraîchère et approvisionne les restaurants scolaires de Fillé-sur-Sarthe et de Spay (une commune voisine), mais aussi la « Biocoop » et « Le petit potager » (grossiste). Une vente à la ferme a pu aussi être organisée dans une dépendance.

L'étude menée et l'installation des deux serres sont deux projets financés par le FEADER dans le cadre de la démarche LEADER :

L'étude a été financée par la commune à hauteur de 14 592 € et l'achat de deux serres à hauteur de 10 779,20 €.



Théophile Briffaut vendant ses produits dans la dépendance

Résumé, à l'intention des citoyens,
du Rapport annuel de mise en œuvre 2021
pour l'année 2020 FEADER



www.europe.paysdelaloire.fr

Juin 2021